



Le vote électronique à Genève



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Conseil d'Etat

Page 1

- 1) **Le vote électronique genevois CHVote**
- 2) **Projet de loi d'investissement concernant le vote électronique**
- 3) **De nouvelles exigences fédérales**
- 4) **Un concurrent: la Poste**
- 5) **Rapport sur les audits triennaux**

1) Le vote électronique genevois

Les forces du vote électronique

- Genève pionnier en matière de vote électronique depuis 2003
- 13 ans d'expérience et près de 100 scrutins réalisés
 - Eprouvé et fiable
 - Entièrement public
 - Indépendant des sociétés privées
 - Transparent et contrôlé

1) Le vote électronique genevois

Les avantages du vote électronique

- Accessibilité (éloignement ou handicap)
- Impossibilité de mettre un bulletin nul
- Gratuité
- Rapidité des résultats

2) Projet de loi d'investissements

- Demande de crédit global de **4 740 000 F**
 - Développement de la solution 2.0 : 2.3 millions
 - Acquisition matériel et logiciels : 0.3 million
 - Back office hébergement : 2.1 millions

- Dont 3.3 millions correspondant à l'activation des charges des collaborateurs de la DGSI (sur environ 3 ans)

3) Nouvelles exigences fédérales

- Exigences en matière de sécurité et de technicité
 - Vérifiabilité individuelle
 - Vérifiabilité universelle
- Sécurité de l'organisation et de l'exploitation du service de vote électronique
- Garantie de l'intégrité des données électorales, et des programmes

4) Un concurrent: la Poste

- Le modèle repose sur un logiciel espagnol
- Risque de situation monopolistique
- Volonté de la Poste de rentabiliser une activité relevant d'une fonction régaliennne
- La 3^{ème} solution jusqu'à présent disponible (consortium) n'a pas obtenu l'aval du Conseil fédéral
- Convaincre les autres cantons: courrier du CE aux cantons du consortium les invitant à rejoindre la solution genevoise

5) Rapport sur les audits triennaux

- Un audit public régulier des mesures organisationnelles mises en œuvre pour garantir la sécurité du système.
- Un audit d'ergonomie de l'interface du vote électronique et du matériel de vote destiné à s'assurer de la mise en œuvre du concept de vérifiabilité individuelle et de sa perception par l'électeur.

5) Rapport sur les audits triennaux

- Les deux rapports d'audits réalisés sont très positifs et confirment la qualité et la sécurité du système genevois.
- Ces audits s'inscrivent dans la volonté de transparence du législateur, volonté encore renforcée cette année avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi qui permettra la publication du code source du système.
- Cela témoigne de l'ouverture avec laquelle le système genevois est développé et exploité.

Merci de votre attention



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX